

Le PS en débats

Crise des gilets jaunes, Grand Débat national, unité de la gauche, préparation des élections européennes, organisation et finances des sections étaient à l'ordre du jour de la journée des secrétaires et trésoriers de sections qui s'est tenue le 26 janvier à Brest.



Le 26 janvier à Brest

À l'acte 11 des gilets jaunes, on peut dire que le roi est nu. « **Le réel se venge** », a résumé Forough Salami. Un à un, les masques tombent et tous les sortilèges d'Emmanuel Macron se dissipent. Cet homme sans passé, sans histoire, sans tradition apparaît aussi sans soutien. Et les prestations de questions/réponses de plusieurs heures apparaissent un peu pathétiques venant d'un Président, qui, il n'y a que quelques mois, refusait de prendre la parole devant le congrès des maires de France.

« **Nous sommes devant une crise institutionnelle** », a insisté Philippe Ris. « **On voit bien que nos règles ne sont plus adaptées à notre époque, bouleversée par la numérisation** ».

L'attitude du Président et de ses soutiens et surtout l'élimination systématique de tous les corps intermédiaires ont amplifié un phénomène déjà en germe depuis de longues années.

Pour François Cuillandre, il ne sert à rien de tourner autour du pot : le passage du septennat au quinquennat et l'inversion du calendrier électoral, enlève toute légitimité aux députés qui ne sont élus que pour donner une majorité au Président. Donc, les termes du débat sont les suivants : soit on revient sur l'alignement des durées de mandats présidentiel et législatif, soit on supprime l'élection du président de la République au suffrage universel.

Pour Andrew Lincoln, cette crise doit nous inciter à repenser les fondements de notre démocratie. Est-elle représentative, et non directe, faute de mieux ? Le débat va faire l'objet de toutes les attentions dans les semaines qui viennent. Les termes que veut imposer le pouvoir ne sont pas acceptables. Cependant, les socialistes doivent regarder les revendications qui émergent car elles sont, souvent, proches de leurs propositions pour plus de justice sociale.

Pour Yohann Nédélec, les élus ne doivent pas se substituer à l'État qui, seul, doit organiser le Grand Débat. En parallèle, les socialistes doivent aussi rappeler leurs propositions. En particulier, le rétablissement de l'ISF. Car elle s'accompagne d'une démarche tout à fait officielle qui débouchera sur l'organisation d'un référendum sur ce sujet. À cela il convient d'ajouter la demande d'un Grenelle de la transition écologique, l'augmentation du chèque énergie et de la prime d'activité ou l'indexation des retraites sur l'inflation.

« **Nous devons plus que jamais être une force de proposition** », confirme le secrétaire fédéral au projet, Arnaud Platel, qui cite notamment, comme sujets à approfondir, la lutte contre la fracture territoriale, les déserts médicaux ou le renforcement des services publics.

CAP
FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 31/01/2019

SITE DE DEPOT
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Provocation

Pour la première élection du Parlement européen au suffrage universel, en 1979, la droite française avait choisi Simone Weil pour mener sa liste. En 2019, elle se range derrière un candidat qui ne cache pas ses convictions anti-avortement. Tout un symbole !

En 2019, il se trouve encore des personnes, en France, qui sont capables de descendre dans la rue pour remettre en cause le droit à l'avortement. Les « Républicains » ne réclament pas encore l'abrogation de la loi Weil. Mais en choisissant précisément ce candidat pour conduire leur liste aux Européennes, ils adressent un message très clair à la partie la plus réactionnaire de leur électoral. Celle qui n'hésite plus à manifester contre un droit que nous pensions acquis et qui se trouve ainsi confortée dans sa croisade d'un autre âge.

Cette provocation doit inciter tous les militants féministes à se mobiliser pour défendre le droit à l'IVG. Car, nous le savons bien, les anti-avortement, ne désarmeront pas.

Démocratiser l'Europe

L'Union européenne est une construction politique originale unique dans l'Histoire. Jamais autant de pays ne s'étaient regroupés, spontanément, pour lier leur destin. Mais pour originale qu'elle soit, cette construction n'est pas parfaite et demande des améliorations, en particulier pour que les citoyens participent plus activement à cette construction, a expliqué Nilsa Rojas, maître de conférence en droit public à l'UBO.



Pour une Europe de gauche

Pour légitimer les institutions européennes, il faut permettre aux citoyens de jouer un rôle dans le processus de décision.

L'Union européenne est une construction politique totalement originale qui ne correspond absolument pas aux institutions que les Européens connaissent dans leur pays. D'où une certaine incompréhension de leur part.

L'Union européenne fonctionne avec, principalement, trois institutions

qui disposent, chacune, de sa propre légitimité. D'abord, le Conseil européen, composé des représentants des États. Il représente l'intérêt des États membres.

La Commission européenne représente l'intérêt de l'Union. Elle met en application les orientations décidées par le Conseil.

Enfin, le Parlement européen représente l'intérêt des citoyens. Ces trois instances représentent ce qu'on appelle le « triangle décisionnel ».

« Les citoyens doivent être plus impliqués dans le fonctionnement de l'UE. »

Pour Nilsa Rojas, les institutions européennes, pour être acceptées par les citoyens, doivent leur donner plus de place dans le processus de décision.

En effet, fruits de compromis, les institutions européennes doivent encore évoluer pour être vraiment démocratiques et surtout comprises par les citoyens. Pour schématiser, on pourrait présenter la Commission comme le gouvernement de l'Union et le Parlement et le Conseil comme la chambre basse et la chambre haute.

Mais si le Parlement peut, depuis 2014, renverser la commission, celui-ci ne peut pas le dissoudre. En revanche, le Parlement n'a toujours pas l'initiative de proposer une loi.

La logique des institutions conduit parfois l'Union européenne à apparaître technocratique, voire dépolitisée. Il n'est en effet pas rare que droite et gauche votent les mêmes textes.

Cela s'explique assez facilement. Dans un contexte de « triangle décisionnel », les parlementaires ont besoin de défendre une position commune vis-à-vis du Conseil. Un Parlement divisé n'aurait aucune influence face au Conseil. En outre, compte tenu du rapport de force au sein du Parlement, aucun groupe, seul, ne dispose d'une majorité. PSE et PPE sont donc obligés de passer des compromis.



Nilsa Rojas : quelle place pour les citoyens ?

C'est pourquoi Nilsa Rojas avance plusieurs propositions, comme le droit d'adresse citoyenne, pour demander aux ministres de présenter des textes devant le Conseil, la possibilité de consulter les citoyens sur la ligne que doivent tenir les ministres au Conseil ou un droit de pétition pour alerter l'exécutif sur les répercussions que pourrait avoir un texte européen.

Gauche : l'émiettement n'est pas une fatalité



À l'unanimité, le Conseil fédéral du Finistère a adopté un vœu appelant les forces de gauche et écologistes à l'union pour les élections européennes.

« En fonction des projections électorales actuelles, au soir de l'élection européenne du 26 mai, nous pourrions nous retrouver dans la situation suivante : une Extrême-droite largement en tête, dépassant probablement les 30 %, suivie de la République en marche. La gauche et les écologistes se partageant environ 20 % des voix mais réparties entre plusieurs listes ne réalisant chacune que 4, 5 ou 6 %.

Nous pensons que ce scénario catastrophe n'est pas une fatalité. Non, l'éclatement de la gauche n'est pas inscrit dans

le marbre. Une partie de l'électorat se reporte sur la liste de la République en marche uniquement parce qu'elle ne voit pas, aujourd'hui, d'alternative crédible à gauche. Que nous parvenions à nous rassembler autour d'un projet crédible et ambitieux et cet électorat nous rejoindrait.

Or, les principaux défis auxquels l'Europe est confrontée ne peuvent être relevés que par la gauche. (...)

Sur la base de cette ambition européenne commune, retrouvons-nous pour proposer le projet que les électeurs de gauche attendent. La question de la tête de liste viendra après. Les socialistes, pour leur part, n'en font pas un préalable. Pour nous tous, les résultats des élections de 2017 ont constitué un échec. Mais l'échec, ce n'est pas de tomber, c'est de ne pas pouvoir se relever. Il nous reste quelques jours pour démontrer que nous avons entendu le message de nos électeurs. Alors, au travail ! »

Pour des finances transparentes

Cette année, c'est en séance plénière, et pas seulement en atelier avec les trésoriers de sections, que le trésorier fédéral, Gabriel Steffe, est intervenu pour faire le point sur les nouvelles dispositions en matière de finances pour les partis politiques.

La question financière est en effet primordiale pour une formation politique qui a vu, au niveau national, sa dotation publique passer de 21 à 7 millions d'euros. Un plan social et un déménagement ont été indispensables pour le Parti Socialiste.

En outre, depuis le 1^{er} janvier la donne a changé pour la Fédération et les sections. Dans un souci de transparence, la majorité socialiste du dernier quinquennat a voté, en mars 2017, une série de mesures qui visent à renforcer encore le contrôle sur le financement des partis politiques. Pour la commission nationale les sections n'existent pas. Seuls, les fédérations et le siège national sont pris en compte. Tous les comptes en

banque des sections ont donc été clôturés et remplacés par des lignes de trésorerie gérées directement par la Fédération. Le respect de ces règles conditionne le financement public du PS ainsi que sa capacité à délivrer des reçus permettant des déductions fiscales. Il est donc indispensable que tous les responsables locaux du parti soient bien informés de la législation en vigueur : l'ensemble des recettes du PS doivent être encaissées par l'association départementale de financement (ADFFPS).



La cotisation ne doit pas être un frein à l'adhésion

Les cotisations ne peuvent être payées que par des personnes physiques, dans la mesure du possible par prélèvement automatique ou par chèque. Les cotisations en liquide, dans la limite de 150 euros, donnent lieu à reçu mais pas à une déduction fiscale.

Une fois de plus, le trésorier fédéral a rappelé que le montant de la cotisation ne doit pas constituer un frein à l'adhésion. D'ailleurs, comme l'a souligné Tom Héliès, secrétaire de la section du Relecq-Kerhuon, de nouveaux adhérents rejoignent le PS. Les élu.es doivent aussi cotiser. Un barème progressif a été mis en place. **« Ces cotisations ne sont pas en option »,** a fermement rappelé le Premier secrétaire fédéral, Johann Nédélec. **« Les élu.es doivent, comme tout adhérent, s'acquitter de leurs cotisations d'adhérent.es et, lorsqu'ils sont indemnisé.es, d'élu.es. »**

Alors que dans chaque commune se préparent les élections municipales, il est primordial que les cadres locaux du PS connaissent bien la législation en vigueur concernant les dépenses électorales.

En savoir plus

Rétablissons l'ISF !



Les parlementaires socialistes ont lancé une campagne afin d'organiser un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur le rétablissement de l'ISF. Pour ce faire, le Parti Socialiste a mis en ligne le site (<https://www.referendum-isf.fr>) qui permet à l'ensemble des citoyens d'interpeller leurs parlementaires pour leur demander d'appuyer cette initiative.

La première étape de ce processus est sur le point d'aboutir. En effet, pour être accepté, le RIP doit être soutenu par 185 parlementaires. À ce jour, 159 ont déjà soutenu cette initiative. Il n'en reste plus que 26 à convaincre.

Après cette première phase, il faudra

obtenir le soutien de 4,7 millions de Français-es pour que ce référendum pour le rétablissement de l'ISF soit organisé.

Christian Eckert à Morlaix



Christian Eckert, ancien ministre du Budget, présentera son livre *« Un ministre ne devrait pas dire ça... »* lundi 4 février à

18h00 à la librairie *Dialogues* de Morlaix.

À l'issue de cette séance de dédicaces, il rencontrera les militants et sympathisants socialistes au local du PS de Morlaix.

Intercommunalités

Le Sénat a adopté, le 24 janvier, la proposition de loi du groupe socialiste visant à améliorer la représentation des communes au sein des conseils communautaires et à mieux associer les

conseillers municipaux au fonctionnement de l'intercommunalité.

L'adoption de cette proposition de loi doit permettre un rééquilibrage pour répondre au sentiment de dépossession des élus.

Concrètement, le nouveau mode de répartition adopté par le Sénat permettra aux communes de taille moyenne de bénéficier d'une meilleure représentation au conseil communautaire. En complément, le texte assouplit la possibilité de conclure un accord local sur la répartition des sièges.

Enfin, pour renforcer les liens entre communes et intercommunalités, la conférence des maires est consacrée dans la loi et les modalités d'information des conseillers municipaux renforcées. Le groupe socialiste au Sénat souhaite *« que l'Assemblée nationale se saisisse de cette proposition de loi, pour que ce texte de justice soit adopté rapidement et puisse entrer en vigueur dès les Municipales de 2020 »*.

Affaire à suivre...

Agenda

1^{er} février

18h30 : Verre de l'amitié de la section Pays Bigouden Sud à l'occasion de la nouvelle année, à la MPT de Pont-l'Abbé.

2 février

Journée nationale des secrétaires de sections à Paris.

13 février

Atelier-débat sur le thème des dépendances, avec Solange Creignou, à Saint-Thégonnec. Organisé par le Pôle société du XXI^e siècle.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1256 - Vendredi 1^{er} février 2019
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Adhérents : 25 euros (papier) ;
20 euros (numérique)
Non adhérents : 50 euros (papier) ;
35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS



Une longue tradition d'échanges

Compte tenu de l'histoire des relations entre la Bretagne et la Grande-Bretagne, notre région est particulièrement concernée par les discussions qui se tiennent en ce moment à Londres sur le Brexit. Car, comme nous le rappelle l'historien Joël Cornette, auteur de Histoire de la Bretagne et des Bretons (Seuil), les destins de la Grande-Bretagne et de la Bretagne armoricaine sont intimement liés.

Cap Finistère : Historiquement, la Manche doit-elle être considérée comme un lien ou comme une barrière, entre la Bretagne et la Grande-Bretagne ?

Joël Cornette : Les premières mentions de l'Armorique et de ses habitants remontent à 500 avant JC. On les doit au navigateur carthaginois Himilcon qui présente ses habitants comme « courageux, altiers, industriels et fort adonnés aux soins du commerce ».

Dans ses commentaires sur la guerre des Gaules, Jules César décrit les Vénètes, tribu gauloise vivant dans l'actuel Morbihan, comme « le peuple de beaucoup le plus puissant de toute cette côte maritime. Il est supérieur aux autres par sa science de la navigation. (...) presque tous ceux qui naviguent dans ces eaux sont leurs tributaires ». L'historien grec Strabon précise que « les Vénètes livrèrent à César une bataille navale dans le dessein de l'empêcher de passer en Bretagne avec ses navires, cette île leur servant de marché ». Déjà.

C'est entre les IV^e et VI^e siècles que la péninsule armoricaine se peuple de Grands-Bretons, qui traversent la Manche sous la pression des Angles et des Saxons. On retrouve, aujourd'hui encore, des traces de cette migration dans la toponymie de la région, notamment avec tous les noms de communes commençant par « Plou ». On n'en trouve aucune autre trace en Gaule. En revanche, on en dénombre plusieurs au Pays de Galles ou dans le Cornwall. Les saints bretons, et en particulier les sept saints fondateurs, viennent tous d'Outre-Manche.

Enfin, la Bretagne ducale s'est toujours appuyée sur l'Angleterre pour contrer l'hégémonie de la France. Il a même été envisagé de marier Anne de Bretagne avec le roi d'Angleterre.

Il apparaît donc que la Manche constitue plus un lien qu'une barrière.

Cap Finistère : Peut-on dire que le commerce entre les deux rives de la Manche a favorisé l'activité économique de la Bretagne ?

Joël Cornette : Les XV, XVI et XVII^e siècles constituent l'âge d'or de la Bretagne. Sur les 2000 kilomètres de la côte bretonne, on comptait, au XVI^e siècle, environ une centaine de ports actifs. À son apogée, la flotte de commerce bretonne rassemblait environ 2000

navires, de taille modeste pour la plupart. Les Bretons doivent leur prospérité au commerce maritime et, en particulier, celui des toiles fabriquées dans la région de Locronan ou dans le Léon. Elles servaient à faire des voiles de bateau ou des chemises. La Grande-Bretagne n'était pas leur unique destination puisque les bateaux bretons étaient présents dans l'ensemble des ports européens, de la Flandres jusqu'à l'Espagne et le Portugal. On estime que l'Angleterre représentait un cinquième des exportations bretonnes. Mais nous disposons d'éléments attestant, par exemple, qu'en 1492, la moitié des bateaux du port d'Exeter étaient bretons.

À cette époque, les marins bretons étaient les rouliers des mers et la Bretagne apparaissait comme étant au centre de tous les États importants de l'époque : Espagne, France, Angleterre, Irlande et Pays-bas.

Cap Finistère : À contrario, les périodes de guerre et de blocus ont-elles provoqué des crises économiques dans notre région ?

Joël Cornette : Louis XIV et Colbert jouent un rôle considérable. Les « siècles d'or de la Bretagne », pour reprendre l'expression d'Alain Croix, s'achèvent à la fin du XVII^e siècle lorsque l'État royal impose des barrières douanières et augmente les taxes. 1675, avec la « révolte du papier timbré » des bonnets rouges, apparaît comme le point de rupture entre la période florissante des « Trois siècles d'or » (1380-1670) et les « Trois siècles de fer » (1870-1950).

En limitant le commerce avec ses partenaires commerciaux traditionnels qu'étaient l'Angleterre, l'Espagne et les Provinces-Unies, en raison de la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), Louis XIV a porté un coup fatal au commerce breton.

Cependant, on retrouve encore, à l'époque contemporaine, des signes de la singularité bretonne et de son ouverture sur le monde. J'en veux pour preuve quelques exemples comme le départ des marins de l'île de Sein vers l'Angleterre en juin 1940 ou les résultats des référendums européens de 1992 ou 2005 où les électeurs bretons se sont singularisés par rapport au reste de la France.

